



CGT-FINANCES PUBLIQUES 72

33 av du général De Gaulle 72038 LE MANS CEDEX 09

Tel : 02 43 83 85 15

cgt.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

<https://72.cgtfinancespubliques.fr>

[page Facebook : CGT Finances Publiques Sarthe](#)

Le Mans le 5 décembre 2023

Compte-rendu de la Formation Spécialisée du 5 décembre 2023

La séance s'est déroulée de 9 heures à 12 heures.

Règlement intérieur :

Les élus de la FS étaient invités à discuter du projet de règlement intérieur, qui fera ensuite l'objet d'un vote en CSAL.

Pour rappel, l'ensemble des élus siègent en CSAL et en FS depuis janvier 2023 sans aucun règlement intérieur.... Presque 1 an pour présenter un « projet de règlement intérieur », alors que les textes officiels applicables sont sortis en 2020.

Certains amendements présentés par les bureaux nationaux des OS, ont été retenus par la DG et sont applicables à ce règlement. Ils restent néanmoins certains points à revoir, par exemple les remboursements de frais des suppléants et des experts, ainsi que les droits accordés pour préparer la réunion et en faire le compte-rendu. Selon les textes, la préparation et le compte-rendu doivent être faits lors de la même demi-journée. La Direction a indiqué qu'elle n'avait aucune marge de manœuvre et que ce règlement était non amendable. Bel exemple de dialogue social de la DG!

La CGT Finances Publiques 72 fera tout de même remonter à la direction locale les amendements proposés par l'intersyndicale nationale à la DG.

Point de la situation du SDIF suite à la visite du 20 novembre 2023 :

Cette visite a confirmé le malaise et les difficultés rencontrés par les agents. Les applications plus que défaillantes, les problèmes de communication au sein du service, le manque de formation ont amplifié les difficultés apparues lors de la mise en place du service en septembre 2021.

La médecin du travail a souligné des problèmes d'organisation (certaines tâches censées simplifier le travail ont créé du travail supplémentaire) et de management.



CGT-FINANCES PUBLIQUES 72

33 av du général De Gaulle 72038 LE MANS CEDEX 09

Tel : 02 43 83 85 15

cgt.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

<https://72.cgtfinancespubliques.fr>

[page Facebook : CGT Finances Publiques Sarthe](#)

Le Mans le 5 décembre 2023

La Direction a réaffirmé son soutien à l'ensemble des agents, et continue de suivre ce service très attentivement.

Dispositif alerte attentat :

Dans un premier temps, l'installation d'un dispositif d'alerte attentat est en cours sur les sites de de Gaulle et Mamers. Des exercices seront réalisés très prochainement. Les agents seront informés au préalable.

Ces dispositifs sont financés par le budget de la Formation Spécialisée (FS). L'ensemble des sites a vocation à être équipé ultérieurement.

Registre SST :

Un devis pour l'installation d'un vidéophone à l'entrée du site de Pasteur a été demandé. Ce matériel est souhaité par les brigades de vérification afin de sécuriser le bâtiment et empêcher les intrusions intempestives.

Examen des fiches de signalement :

Le nombre de fiches de signalement a explosé en 2023 (22 à ce jour contre 9 en 2022 et 15 en 2021). Outre les menaces et injures des usagers, on observe l'apparition de fiches d'agression entre collègues.

A compter de janvier 2024, la Direction nous a informé que les fiches de signalement seront entièrement dématérialisées et se feront par le biais de l'application « SignalFIP » en cours de test dans d'autres directions.

Point budget :

L'assistant de prévention proposera des dates de formations dès le début d'année 2024, financées par la FS. Ainsi les agents pourront s'inscrire suffisamment tôt et éviter d'éventuelles annulations.

Suite à l'audit acoustique réalisé au SGC LMMA, un devis a été demandé pour la réalisation et l'installation de cloisonnette anti-bruit. La partie supérieure sera



CGT-FINANCES PUBLIQUES 72

33 av du général De Gaulle 72038 LE MANS CEDEX 09

Tel : 02 43 83 85 15

cgt.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

<https://72.cgtfinancespubliques.fr>

[page Facebook : CGT Finances Publiques Sarthe](#)

Le Mans le 5 décembre 2023

équipée d'une vitre anti-bruit afin de permettre aux collègues de se voir et d'échanger plus facilement.

Divers :

- Des bornes WIFI seront installées dans la salle de réunion au 1^{er} étage avenue de Gaulle ainsi que les espaces de « co-working » au 1^{er} étage Place des Comtes du Maine.
- Les fiches d'accidents du travail ont été examinées.
- Suite à la fermeture de la cantine de Mamers au 31/12/2023, nous avons demandé quelle solution de remplacement serait envisagée. Le délégué de l'action sociale est à la recherche d'autres points de restauration collective. En l'absence de réponse, des tickets restaurants seront distribués aux agents concernés.

Règlement intérieur

article 1 : Le directeur a raison.

article 2 : Le directeur a toujours raison

article 3 : En cas de contestation, se référer à l'article 1

Vos représentants en FS : Valérie BOUSSARD, Vanessa BOUHOURS, Jean-Luc MUNIER, Fabrice LEROUX et Luc LEFEVRE



CGT-FINANCES PUBLIQUES 72

33 av du général De Gaulle 72038 LE MANS CEDEX 09

Tel : 02 43 83 85 15

cgt.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

<https://72.cgtfinancespubliques.fr>

[page Facebook : CGT Finances Publiques Sarthe](#)

Le Mans le 5 décembre 2023

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui, mardi 5 décembre 2023, pour aborder la présentation du projet de règlement intérieur en vue de recueillir les propositions des membres de la formation spécialisée...

Pour rappel, l'ensemble des élus siègent en CSAL et en FS depuis janvier 2023 sans aucun règlement intérieur.... Presque 1 an pour présenter un « projet de règlement intérieur » !!!

La CGT conteste la réduction des droits des représentants du personnel dans le nouveau Règlement Intérieur par rapport aux CHS-CT. En effet, les facilités supplémentaires accordées aux représentants des CHS-CT ont été supprimées. Il s'agit bien sûr, pour la CGT, d'une décision inacceptable d'autant que la gestion de la sécurité et la prévention des risques professionnels nécessitent une présence significative sur le terrain de tous les acteurs.

Il est impératif que le RI reflète une véritable volonté de dialogue et de concertation, en garantissant des conditions de travail et de représentation équitables pour tous.

La CGT réclame la prise en charge des frais pour les suppléants, tout comme pour les experts, dans toutes les instances locales : CSAL, CSAL-FS et CDAS.

La CGT insiste sur les délais de transmission des documents en même temps que les convocations, soit 15 jours a minima avant la date de réunion, le délai de 8 jours n'est mentionné que dans les cas d'urgence.

Nous demandons d'intégrer dans Le RI que « si les élus et représentants des organisations syndicales entendent faire voter en séance une délibération sans lien avec un point de l'ordre du jour de l'instance, elles doivent dans la mesure du possible, en informer en amont de la séance le président »

Nous demandons que le RI précise que, si une délibération est adoptée à la majorité des membres de la FS, le président ne puisse pas s'opposer à la réalisation d'une enquête ou d'une visite.

De même, si la majorité des représentants du personnel souhaite qu'un point soit retiré de l'ordre du jour, cela doit être respecté.

Le RI doit être un outil facilitant et non une entrave au dialogue social.

La CGT rappelle que le DDFIP de la Sarthe est garant de la santé physique et mentale des agents de son département.